



Préfecture
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN
024 Communauté de communes Périgord-Limousin - 20221201-2022_7_5-DE
Reçu le 07/12/2022
Département de la DORDOGNE
Séance du 01 Décembre 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Miallet

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
21/11/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

Étaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, BRUN Philippe, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

JL Faye a quitté la réunion à 19h

Absents et excusés et procurations : COUTURIER Pierre-Yves – FAYE Jean-Louis (donne pouvoir à G. Saerens)

Madame Dominique MARCETEAU est désignée secrétaire de séance

Remboursement de frais aux Communes de Nantheuil et de La Coquille

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'un courrier des Communes de Nantheuil et de La Coquille par lequel elles ont sollicité le remboursement des frais engagés pour l'entretien de leurs espaces culturels lors des utilisations par la Communauté de communes pendant la période COVID 2020 et 2021.

En effet, pendant cette période, les conditions sanitaires imposées aux Collectivités pour les réunions ne permettaient pas d'utiliser les salles communautaires ou certaines salles des Communes car trop petites et pas de possibilité d'espacement des tables.

Aussi, les 2 salles culturelles de Nantheuil et La Coquille, plus grandes, ont été utilisées régulièrement.

Les demandes des 2 communes portent sur une somme de 2000 € par commune pour compenser les frais engagés (préparation de salle, ménage, désinfection des locaux et sanitaires, électricité et énergie -chauffage et climatisation-)

Il convient de se prononcer sur ces demandes.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser la somme de 2000 € à la commune de Nantheuil et 2000 € à la Commune de La Coquille en remboursement des frais engagés pour l'entretien de leurs espaces culturels lors de la période COVID 2020 et 2021. Les crédits seront inscrits au Budget principal.**
- **AUTORISE Le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

